

Réunion du Conseil Municipal du 30 mai 2023

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 22 mai s'est réuni à la mairie le 30 mai 2023 à 19 h 30, sous la Présidence de Monsieur Gilles DELON, maire.

Présents : Gilles DELON, Claude LAGACHE, Elisabeth JAQUET, Pascal ROBINE, Sophie PIATON, Alain DEBRAY, Isabelle FICHET-BOYLE, Serge JEGOU, Oliver BOUVERET et Philippe GUIMAS.

Absent excusé : Christine BOUTIGNY-LEGROS, Maryse GARIN, Alexandre POZZO DI BORGIO et Ana BREANT.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 11 avril 2023

Le compte rendu de la réunion du 11 avril 2023 est approuvé à l'unanimité des présents.

2. Restauration de l'église – Accord sur les offres reçues

La commune a lancé une consultation de marché alloti de travaux dans le cadre de la restauration de l'église Saint Jean Baptiste avec six tranches fonctionnelles distinctes.

L'analyse des offres a été confiée au cabinet de maîtrise d'œuvre RICHARD DUPLAT, en coordination avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage Urbiconseil. Les offres ont été examinées en commission d'appel d'offres qui s'est réunie le mercredi 3 mai à 9 h 30.

Pour rappel sept lots étaient prévus pour un global estimé de 975 100 € HT (plus 16 500 de provision pour archéologie, soit 991 600 € HT au total) répartis ainsi :

- Lot 1 Installation de chantier Maçonnerie Pierre de taille estimé à 663 180 € HT
- Lot 2 Charpente Menuiserie Serrurerie estimé à 64 900 € HT
- Lot 3 Couverture estimé à 106 640 € HT
- Lot 4 Vitraux estimé à 73 140 € HT
- Lot 5 Restauration de sculpture estimé à 32 500 € HT
- Lot 6 Electricité estimé à 17 590 € HT
- Lot 7 instrumentation estimé à 17 150 € HT.

La Commune, après avoir délibéré, déclare l'appel d'offres fructueux et

ATTRIBUE, conformément au tableau ci-dessous

- Le lot 1- Maçonnerie pierre de taille à l'entreprise LANFRY pour un montant global de 665 219,41 € HT,
- Le Lot 2 - Charpente menuiserie serrurerie à l'entreprise LANFRY pour un montant global de 67 959,22 € HT,
- Le Lot 3 - Couverture à l'entreprise BOUTEL pour un montant global de de 102 808,39 € HT
- Le Lot 4 - Vitraux à l'entreprise SALMON pour un montant global de 67 693 € HT
- Le lot 5 - Sculpture à l'entreprise TOLLIS pour un montant global de 29 120 € HT,

- Le lot 6 - Electricité à l'entreprise DESORMEAUX pour un montant global de 19 002,64 € HT
- Le lot 7 - Instrumentation à l'entreprise DYNAOPT pour un montant global de 23 975 € HT.

Soit, avec la provision pour archéologie de 16 500 € HT, un montant global de travaux de **992 277,66 € HT ou 1 190 733,19 € TTC** pour toutes les tranches confondues (*écart de 0.07 % avec l'estimation initiale*), répartis ainsi :

- La tranche ferme (travaux prioritaires) est de 149 164,37 € HT
- La tranche optionnelle 1 (assainissement de la nef) est de 157 703,13 € HT
- La tranche optionnelle 2 (façade ouest et porche) est de 167 490,20 € HT
- La tranche optionnelle 3 (façade Nord nef et vestibule) est de 156 101,70 € HT
- La tranche optionnelle 4 (couverture du chœur et chapelle) est de 173 294,09 € HT
- La tranche optionnelle 5 (façades du chœur) est de 188 524,17 € HT.

A ces travaux s'ajoutent les honoraires suivants :

- la totalité toutes tranches confondues des honoraires de maîtrise d'œuvre RICHARD DUPLAT pour 87 943,73 € HT,
- la totalité toutes tranches confondues des honoraires d'assistant à maîtrise d'ouvrage URBICONSEIL est de 22 649,41 € HT,
- la totalité toutes tranches confondues des honoraires du coordinateur de sécurité BUREAU VERITAS pour 17 152,00 € HT

Soit un montant global, toutes dépenses confondues de 1 120 022,80 € HT (provision d'archéologie incluse) ou 1 344 027,36 € TTC.

La présente délibération inclut le tableau récapitulatif des montants, par lot et par tranche, tableau de bord des montants de travaux à engager qui servira à l'ensemble des demandes de subvention à déposer par tranche.

Monsieur le Maire rappelle les taux de subvention escomptés par financeurs :

DRAC: 40% sollicités

DETR/ DSIL : 15% obtenus

DEPARTEMENT 27 : 25% sollicités par plafond de tranche de 400 000€, soit 100 000€ sollicités par tranche

Une convention de mécénat est aussi ouverte pour recueillir des dons via la Fondation du Patrimoine

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter sur la base de ces montants des dossiers de demande de subventions auprès du Ministère de la culture et de la communication via la Drac de Normandie, auprès du Département l'Eure via le programme Mon Village Mon Amour, et

auprès tout autre service de l'Etat (DETR/DSIL/FNADT..) une subvention au taux le plus élevé possible,

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ces marchés et dossiers de demande de subvention, en lien avec son AMO Urbiconseil.

3. Restauration de l'église – Choix d'un coordonnateur sécurité et protection

Le maire rappelle que les travaux devant intervenir sur l'église de la commune peuvent amener plusieurs entreprises à intervenir en même temps. De ce fait il est nécessaire de choisir un coordonnateur sécurité sur ce chantier.

La commune a reçu deux offres : celle de Bureau Véritas et celle de Batimexpert. Cette dernière présente un coût horaire inférieur, mais un nombre d'heures supérieur. Elle se trouve donc supérieure en montant à Bureau Véritas, qui bénéficie d'une excellente réputation de sérieux.

Après discussion, le conseil décide à l'unanimité de retenir la candidature de Bureau Véritas pour un montant de 17 152 € HT, soit 20 582,40 € TTC.

4. Reconstruction de la station d'épuration – Choix d'un AMO

Le diagnostic du système d'assainissement réalisé par le BET IRH et finalisé en 2021 a permis de mettre en évidence le sous-dimensionnement et l'inefficacité de la station d'épuration. En effet, plusieurs non-respects des normes fixées dans l'arrêté préfectoral du 30 mars 2016 ont été observés sur les dernières années tant en rendement qu'en concentration, et notamment sur le paramètre « DCO ». Ces problèmes sont rencontrés sur la station d'épuration en toutes saisons et dégradent la qualité du rejet.

La station ne respectant pas de manière régulière son objectif de rejet, il a été recommandé dans le programme de travaux d'engager la reconstruction de la STEP. C'est dans cet objectif que la Commune de Dangu a décidé de s'adjoindre les services d'un assistant à maîtrise d'ouvrage.

Son rôle sera d'intervenir depuis la définition du projet jusqu'à sa mise en œuvre et son parfait achèvement.

La société CAD'EN a été consultée pour réaliser cette prestation et a remis une proposition d'un montant de **36 400,00 € HT**, qui correspond aux attentes de la collectivité.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de la société CAD'EN pour un montant de 36 400,00 € HT, soit 43 680,00 € TTC.

VU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire,
- **DECIDE** d'attribuer le marché à la société CAD'EN pour un montant de 36 400,00 € HT, soit 43 680,00 € TTC,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et toutes les pièces y afférant, ainsi que ses éventuels avenants dans la limite d'une augmentation de 5 % du montant du marché initial,
- **DIT** que ce montant sera inscrit au budget de l'année 2023, et des années suivantes si nécessaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental de l'Eure, de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, et de tout autre organisme susceptible de financer cette opération.

La présente délibération sera transmise au Contrôle de légalité en application des articles L2131-2 et L5211-3 du code général des collectivités territoriales.

5. Point sur l'étude d'une liaison entre le camping municipal et la Voie verte

Le maire rappelle que le développement de l'activité du camping passe par le remplissage de tous les emplacements réservés aux résidents et par l'augmentation du taux de remplissage des places réservées aux clients de passage. Or, l'amélioration de ce taux de remplissage peut être assuré par les touristes à vélo venant de la Voie verte, tronçon de l'Avenue verte Paris-Londres. C'est pourquoi, la commune a commandé des travaux d'étude de la création d'une voie réservée aux piétons et cyclistes reliant le camping et le village à la Voie verte avec une passerelle pour traverser l'Epte.

Ces travaux d'étude sont maintenant achevés, le rapport technique complet est en cours d'élaboration. Un dossier a été présenté à la Région en vue d'inscrire ce projet dans le projet global de la communauté de communes du Vexin Normand afin d'obtenir des subventions.

La prochaine étape sera donc le descriptif complet et technique des travaux afin de lancer un appel d'offres et d'élaborer le financement.

6. Approbation du schéma de mutualisation de la communauté de communes du Vexin Normand

Le maire présente la note décrivant le schéma de mutualisation mis en place par la communauté de communes du Vexin Normand. Ce document a été transmis à la commune de Dangu afin que le conseil municipal puisse délibérer sur ce schéma. Après discussion, le conseil municipal approuve le schéma de mutualisation de la communauté de communes du Vexin Normand à l'unanimité.

7. Achat d'une débrouailleuse

Cet achat n'étant pas nécessaire aujourd'hui, cette proposition de délibération est annulée.

8. Subventions aux associations

Les associations de la commune exercent des activités sociales, culturelles et sanitaires indispensables à la vie en commun de la population, à l'entraide et au lien social. En conséquence, leur financement doit être partiellement assuré par le budget communal. Le maire propose de reconduire les subventions pour le même montant que l'année précédente, soit :

Association	BUDGET 2020	versé 2021	BUDGET 2023
Comité des fêtes	3 600	3 600	3 600
Amicale de l'âge d'or	2 500	2 500	2 500
FC GVN (ex-EVN)	2 100	2 100	2 100
Festival du Vexin	1 000	500	1 050
USVE	500	500	500
La Truite Saumonée	260	260	260
Les Volatiles	350		350
Société protectrice des animaux	500	0	500
Coopérative scolaire	2 000	2 000	2 000
Non affecté			540
TOTAL	12 810 €	11 460 €	14 000 €

Le conseil approuve ces subventions à l'unanimité des présents à l'exception de Mme FICHET-BOYLE et de M. ROBINE qui, en raison de leurs fonctions dans certaines de ces associations, n'ont pas pris part au vote.

9. Provisions pour créances douteuses budget « camping »

Selon les instructions du Trésor Public, les créances qui n'ont pas été encaissées dans un délai raisonnable deviennent douteuses et doivent être provisionnées. Au 31.12.2022, le montant de ces créances douteuses étant estimé, selon liste fourni par le Trésor Public, à 8 845,86 €, la provision à constituer à hauteur de 15 % serait donc de 1 326,88 €.

Le maire propose donc de constituer cette provision et pour ce faire de modifier le budget 2023 comme suit :

Compte 6817 provision pour créances douteuses	+ 1 400 €
Compte 61521 entretien du mobilier	- 1 400 €

Le conseil municipal approuve la constitution de cette provision pour créances douteuses et la décision modificative du budget annexe du camping

10. Créances irrécouvrables budget « camping » - Annulation

Le maire détaille les créances qui doivent être passées en non-valeurs sur le budget « camping », leur recouvrement étant devenu impossible malgré les démarches du Trésor Public. Leur montant global est de 3 054,91 € qu'il est nécessaire d'annuler et, pour cela, prévoir le budget correspondant.

En conséquence, le budget « camping » est à modifier comme suit :

Ligne 673	annulation de créances	+ 3 100 €
Ligne 61521	entretien du mobilier	- 3 100 €

Le conseil municipal approuve l'annulation de ces créances irrécouvrables et la décision modificative du budget annexe du camping.

11. Questions diverses

- Le maire informe le conseil municipal que des erreurs ont été commises dans la dernière facturation d'eau. En conséquence, des rectifications sont nécessaires pour lesquelles une décision modificative du budget est à approuver :

Compte 673	Annulation de factures	+ 1 100 €
------------	------------------------	-----------

Compte 61523	Entretien	- 1 100 €
--------------	-----------	-----------

Le conseil approuve cette décision modificative à l'unanimité des présents.

Les rectifications seront passées en même temps que les factures d'eau du second semestre 2022.

- Claude Lagache demande que l'on prévienne le remplacement de Philippe Jaquet absent pour cause d'hospitalisation jusqu'en juillet, puis seul au mois d'août. Une demande sera faite à Dynamic Emploi en ce sens.
- L'entretien de la salle des fêtes sera amélioré pendant les prochaines vacances scolaires et la participation des associations sera demandée pour le nettoyage de l'armoire frigorifique.
- La commission « circulation » se réunira le jeudi 22 juin à 19 h 00 à la mairie.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 h 20.